

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1448

27 juillet 2009

### SOMMAIRE

3A Invest S.A. ....	69462	Linsys S.A. ....	69497
Aletta S.A. ....	69460	Luxembourg Offices Securitisations ....	69498
ALTERIS Derivatives SA ....	69499	Marconia GmbH ....	69499
Amigo Luxembourg S.A. ....	69469	Mc Bills S.A. ....	69500
Arnam S.à r.l. ....	69459	MCI Holding S.A. ....	69498
Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A. .....	69502	Mercator Invest S.A. ....	69499
Artwin Capital S.A.H. ....	69459	MGP Asia (Lux) III S.à r.l. ....	69465
Banorabe S.A., S.P.F. ....	69461	MTG Broadcasting S.A. ....	69499
Boucherie Kirsch S. à r.l. ....	69458	Navistar Luxembourg Intellectual Proper- ty Company ....	69459
Businet Holding S.A. ....	69462	NBG International Funds Sicav ....	69497
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR ....	69469	Nicronex Consulting s.à r.l. ....	69496
CEP II Participations S.à r.l. SICAR ....	69480	Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l. .....	69499
Civifin S.A. ....	69497	Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l. .....	69459
Colisea Investments S.A. ....	69461	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l. .....	69460
Donjon S.A. ....	69465	Opportunity Fund III Property XX S.à r.l. .....	69498
Drej Holding S.A. ....	69500	Pauco Holdings S.à r.l. ....	69480
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A. ....	69468	Pearson Luxembourg N°. 2. ....	69460
Esfin S.A. ....	69498	Pinnacle Founders Holdings S.à r.l. ....	69502
Estro ....	69464	Reipa Immobilière S.A. ....	69458
Euro Investments (E) S.A. ....	69480	Rentakran S.A. ....	69466
Expanco S.A. ....	69500	Rockpoint Cenda Properties S.à r.l. ....	69468
Eye 2 S.A. ....	69500	Rockpoint Holding S.à r.l. ....	69496
GPC International S.A. ....	69458	Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. ....	69468
G.P.L. Artisanat S.A. ....	69502	RQ Holding S.à r.l. ....	69468
Greenbelt S.A. ....	69464	SYL S.A. ....	69463
Harmony Investments S.à r.l. ....	69458	Turk Real Estate Management S.à r.l. ....	69460
Harmony Investments S.à r.l. ....	69501	Vitis Life S.A. ....	69504
Inbro Holding S.A. ....	69466	Waldofin S.A. ....	69462
IV Four Holding S.A. ....	69461	Widem S.A. ....	69480
KCTG Holdings LP S.à r.l. ....	69503	Widem S.A. ....	69469
Kidder Investments S.A. ....	69465	Widem S.A. ....	69469
Klatone ....	69501	Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c. ....	69497
Koffour S.A. ....	69464		
Kubis Software S.A. ....	69498		
Liegeois S.A. ....	69463		

**Harmony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.692.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Harmony Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009086289/15.

(090102444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**GPC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086290/10.

(090102442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Boucherie Kirsch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8472 Eischen, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086291/10.

(090102441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Reipa Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.578.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 17 juin 2009*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL, comme administrateurs. Sont nommées en remplacement Madame Maryse GREISCH, conseiller fiscal, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents et Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

2. Le mandat de l'administrateur Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

3. Le mandat du commissaire aux comptes AACO sàrl (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing Sàrl) a pris fin le 17 juin 2009. Est nommée nouveau commissaire aux comptes, HRT REVISION S.A, avec siège social à L 1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086440/19.

(090102701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Artwin Capital S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.710.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 04 mai 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009086460/15.

(090102894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 73.680.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55323 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009086464/211/12.

(090102987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 121.185.

*Résolutions du seul associé 18 juin 2009*

NAVISTAR CAYMAN ISLANDS INTELLECTUAL PROPERTY COMPANY, seul associé de NAVISTAR LUXEMBOURG INTELLECTUAL PROPERTY COMPANY, société à responsabilité limitée, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg, a décidé:

1. de nommer gérant de catégorie A, Monsieur Andrew J. Cederth, demeurant: 2744 Willow Ridge Drive, Naperville, Illinois 60564, USA, avec effet au 18 juin 2009, pour une durée indéterminée.

NAVISTAR LUXEMBOURG INTELLECTUAL PROPERTY COMPANY

Signature

Référence de publication: 2009086488/15.

(090102791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.372.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086380/12.

(090102501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Pearson Luxembourg N° 2., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.148.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 19 juin 2009*

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pearson Luxembourg N° 2.

Benoît NASR

Référence de publication: 2009086381/14.

(090103230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.386.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086382/12.

(090102497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Aletta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 53.842.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086383/10.

(090103135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Turk Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.364.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 18 octobre 2008 que l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Valérie Cooke avec effet au 9 juillet 2008 en tant que gérant de la Société et a décidé de nommer Monsieur Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 9 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086375/18.

(090103013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Banorabe S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 16.761.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 8 juin 2009*

1. Le mandat des administrateurs Naaman AZHARI, Cheikh Ghassan SHAKER, Joseph KHARRAT, Abdul Rahman HOURIE, Saad AZHARI, Marwan JAROUDI a été renouvelé pour une période de 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 approuvant les comptes 2011.

2. A été nommé comme administrateur Samer AZHARI, président de banque, demeurant à 38-40, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France pour une période de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 approuvant les comptes 2011.

3. Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une période de 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 approuvant les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086439/18.

(090102751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**IV Four Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 781.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.304.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009.*

Les actionnaires ont accepté la démission de VO Consulting Lux S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Ils ont décidé de nommer la société MAS International Sàrl ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B110690, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009086492/18.

(090102868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Colisea Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 57.997.

—  
EXTRAIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CFT INTERNATIONAL Sàrl agissant en qualité d'agent domiciliataire, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre elle-même et la société COLISEA INVESTMENTS S.A. enregistrée sous le numéro RCS B0057997, concernant l'établissement du siège social de la société COLISEA INVESTMENTS S.A. au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec effet au 12 mai 2009.

CFT INTERNATIONAL Sàrl conservant son siège social au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

COLISEA INVESTMENTS S.A., n'ayant pas communiqué à ce jour de nouveau siège social.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2009.

CFT INTERNATIONAL Sàrl

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009086530/18.

(090103051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Businet Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.553.

—  
EXTRAIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CFT INTERNATIONAL Sàrl agissant en qualité d'agent domiciliataire, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre elle-même et la société BUSINET HOLDING S.A. enregistrée sous le numéro RCS B0075553, concernant l'établissement du siège social de la société BUSINET HOLDING SA au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec effet au 15 mai 2009.

CFT INTERNATIONAL Sàrl conservant son siège social au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.  
BUSINET HOLDING S.A., n'ayant pas communiqué à ce jour de nouveau siège social.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2009.

CFT INTERNATIONAL Sàrl

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009086531/18.

(090103048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Waldofin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.972.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2009*

- la démission des sociétés MADAS S.à.r.l. et LOUV S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.
- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

WALDOFIN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086541/18.

(090102407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**3A Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 59.381.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Actionnaires tenue à 12h00 en date du 26 mai 2009*

Après discussion pleine et entière l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

4. L'assemblée générale confirme le mandat du conseil d'administration et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012. Les membres du conseil d'administration sont M. Renzo Rangoni (président et administrateur-délégué), M. Fulvio Tettamanti (administrateur) et M. Michel Bourkel (administrateur). Le commissaire aux comptes est la société Centra Fides S.A.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 13h00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086561/18.

(090102587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Liegeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4135 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 114.759.

—

*Extrait du Procès-verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 25 juin 2009*

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission des administrateurs suivants:

Madame Claude Medernach, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

Madame Simone Retter, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

Monsieur Benoît Duvieusart, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer un délégué à la gestion journalière conformément à l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer les administrateurs suivants:

Monsieur Pascal Wagner, employé privé, avec adresse professionnelle au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange,

Madame Myriam Mathieu, employée privée, avec adresse professionnelle au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange,

Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes Société de Gestion Internationale ayant son siège social au 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour LIEGEOIS S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009086548/35.

(090102429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**SYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.602.

—

*Réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 2009*

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2009, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Ainsi la société pourra être engagée individuellement par ses 3 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Monsieur Carlo Fischbach

Madame Sylvie Winkin-Hansen

Mersch, le 24 avril 2009.

Nico AREND / Carlo FISCHBACH / Lex FISCHBACH /  
Sylvie WINKIN-HANSEN.

Référence de publication: 2009086567/19.

(090102626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Koffour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2009.

Pour: KOFFOUR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009086563/15.

(090103150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Estro, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 115.198.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 12h00 en date du 27 mai 2009*

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

5. L'assemblée générale confirme le mandat du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012. Les membres du Conseil d'Administration sont M. Michel Bourkel (administrateur-délégué), M. Fulvio Tettamanti (administrateur) et Mme Anique Bourkel (administrateur). Le Commissaire aux Comptes est la société Wilbur Associates Ltd.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 13h00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086564/17.

(090102573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Greenbelt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 99.841.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2009*

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Ariane VIGNERON et de Madame Isabelle SCHUL, employées privées, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de la société EFFIGI S.à r.l. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

GREENBELT S.A.

Ph. STANKO / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009086546/22.

(090102417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.



**Kidder Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 80.822.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 mai 2009*

1. Monsieur Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 demeurant 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur pour une durée de 5 ans et administrateur-délégué de la Société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 22 mai 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour KIDDER INVESTMENTS SA  
Alain HEINZ  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009086550/16.

(090103088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Donjon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 43.003.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2009086545/7241/11.

(090102548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**MGP Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.964.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 juin 2009*

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. Monsieur Philip Andrew White demeurant professionnellement 8, Shenton Way #15-02, SGP - 068811 Singapour a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

3. Monsieur Christiaan Brett Straatemeier, Président-Directeur Général, né le 10 mars 1964 à Sydney, Australie et demeurant professionnellement, Suite 1608, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, China, a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Christiaan Brett Straatemeier
- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Julie Mossong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour MGP Asia (Lux) III S.à r.l.  
Joanne Fitzgerald  
Gérante

Référence de publication: 2009086552/27.

(090103060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Rentakran S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.769.

Le bilan au 15 juin 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009086842/12.

(090103868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Inbro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INBRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.758 (NIN 2001 4005 308),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 278 vom 19. Februar 2002,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Hubert BROCK, Kaufmann, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Frau Anna Elisabeth KESSEL, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert BROCK, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Aufhebung des Nominalwertes der Aktien.

2.- Festlegung des Nominalwertes auf EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) pro Aktie und Feststellung, dass das Gesellschaftskapital von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) in drei hundert zehn (310) Aktien eingeteilt ist zu je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von NEUN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 950.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) auf den Betrag von NEUN HUNDERT EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 981.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von neun tausend fünf hundert (9.500) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

4.- Zeichnung und Einzahlung der neun tausend fünf hundert (9.500) neuen Aktien durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital.

5.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt NEUN HUNDERT EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 981.000,-), eingeteilt in neun tausend acht hundert zehn (9.810) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

6.- Bestätigung der Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates sowie des Rechnungskommissars.

7.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien aufzuheben.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung legt den Nominalwert der Aktien auf EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) pro Aktie fest, und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) in drei hundert zehn (310) Aktien eingeteilt ist zu je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von NEUN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 950.000,-) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) auf den Betrag von NEUN HUNDERT EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 981.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von neun tausend fünf hundert (9.500) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

#### *Vierter Beschluss*

##### *Zeichnung und Einzahlung*

Die neun tausend fünf hundert (9.500) neuen Aktien werden durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital gezeichnet.

Alle neun tausend fünf hundert (9.500) neuen Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital, so dass der Betrag von NEUN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 950.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt NEUN HUNDERT EINUNDACHTZIG TAUSEND EURO (€ 981.000,-), eingeteilt in neun tausend acht hundert zehn (9.810) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate von Herrn Hans Hubert BROCK, Frau Anna Elisabeth KESSEL und Frau Claudia BROCK als Verwaltungsratsmitglieder zu bestätigen.

Herr Hans Hubert BROCK wird in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrates bestätigt.

Das Mandat des Rechnungskommissars, Frau Daniela BROCK, wird ebenfalls bestätigt.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates sowie des Rechnungskommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

#### *Siebter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen und insbesondere die notwendigen Abänderungen im Aktienregister bzw. Aktienbuch vorzunehmen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. H. BROCK, P. SIMON, A. E. KESSEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2009. Relation: ECH/2009/820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 02. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009086830/201/105.

(090103621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086831/10.

(090103848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086832/10.

(090103846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**RQ Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086833/10.

(090103754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 16 juin 2009*

- Noel Mc Cormack, John Broadhurst Mills et John Kleynhans ont été renommés en tant qu'administrateurs pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans six ans, en l'an 2015.

Luxembourg le 9 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086943/15.

(090104407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

---

**CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.414.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 11 juin 2009*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 11 juin 2009 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2009.

Il résulte également des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 11 juin 2009:

- que l'assemblée a accepté la démission de CEP II Limited avec adresse à PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 11 juin 2009;

- que l'assemblée a nommé CEP II Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walkers SPV Ltd, Walkers House, 87 Mary Street, KY1-9001 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 11 juin 2009 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2009.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009086941/23.

(090103470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Widem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 59.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086938/10.

(090103808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Widem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 59.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086937/10.

(090103809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Amigo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 146.988.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing at 32A rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.597, here duly represented by

Mr. William Tanguy, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Purpose - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The Company's name is  
"Amigo Luxembourg S.A."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

#### **Capital - Shares**

**Art. 7.** The Company's share capital is set at EUR 31,500 (thirty one thousand five hundred Euro), represented by 31,500 (thirty-one thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium and into the share capital, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

The board of directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors, the first paragraph of article seven of the articles of association shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several class of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the general shareholder meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his share holding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

### **Management - Supervision**

**Art. 11.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors composed of one or several class A director(s) and one or several class B director(s). The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed and designated as class A director or class B director, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the joint signature of one class A director and one class B director. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman who in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by at least one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 7 (seven) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of one class A director and one class B director, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto including at least one class A director and at least one class B director.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by one class A director and one class B director. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one class A director and one class B director.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

**Art. 13.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### **General meetings of shareholder(s)**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Monday of April at eleven o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.



If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, with effect as of 31 December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

#### **Supervision of the company**

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes"), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Interim dividend**

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

*Payment - Contributions*

- 31,500 (thirty-one thousand five hundred) shares have been subscribed by Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2.400.-EUR.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of class A director(s) is set at 1, the number of class B director(s) is set at 2 and that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) at 1.
- 2) Is appointed as class A director:
  - Mr Theo Wingens, with professional address at Rijnstraat 2, 5357 KL Oss, the Netherlands.
- 3) Are appointed as class B directors:
  - Ms Simone Retter, with professional address at 14, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Jean Bodoni, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article eleven of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one class A director and one class B director.

The directors shall serve for a term of 6 (six) years ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in 2015.

- 4) Is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes), subject to the acceptance of its mandate, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in 2015.

- 5) The Company shall have its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence demeurant au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.597, ici représentée par M. William Tanguy, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "Amigo Luxembourg S.A."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

### **Capital social - Actions**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à 31.500 EUR (trente et un mille cinq cent Euros), représenté par 31.500 (trente et un mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration, le premier paragraphe de l'article sept des Statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que ces actions dépendent de la même classe, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'actions uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe pour laquelle les actions ont été émises.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

### Administration

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un conseil d'administration composé d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) en tant qu'administrateur de catégorie A ou administrateur de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas).

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable

de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 7 (sept) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés, incluant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un administrateur unique, les décisions sont prises par l'administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

**Art. 13.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier lundi du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dividendes intérimaires

**Art. 21.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

### Loi applicable

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Libération - Apports*

- 31.500 (trente et un mille cinq cents) actions ont été souscrites par Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, nommé ci-dessus, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.400,- EUR.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre d'administrateur(s) de catégorie A est fixé à 1, le nombre d'administrateur(s) de catégorie B est fixé à 2 et celui des commissaires aux comptes à 1.

2) Est nommé administrateur de catégorie A:

- Monsieur Theo Wingens, avec adresse professionnelle à Rijnstraat 2, 5357 KL Oss, Pay-Bas.

3) Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- Madame Simone Retter, avec adresse professionnelle au 14, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Jean Bodoni, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article onze de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 (six) ans expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

4) Est nommée commissaire aux comptes, sujet à l'acceptation de son mandat, PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

5) Le siège social de la Société est établi au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: William Tanguy, Mouterh Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: EAC/2009/7476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009086872/272/551.

(090104170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 96.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 11 juin 2009*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 11 juin 2009 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2009.

Il résulte également des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 11 juin 2009:

- que l'assemblée a accepté la démission de CEP II Limited avec adresse à PO Box 908 GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 11 juin 2009;

- que l'assemblée a nommé CEP II Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walkers SPV Ltd, Walkers House, 87 Mary Street, KY1-9001 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 11 juin 2009 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009086940/23.

(090103488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Widem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 59.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086936/10.

(090103811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Euro Investments (E) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pauco Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 1.900.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 107.973.

In the year two thousand nine, on the 30 June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kieber Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Isles, registration number 342953,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Kieley Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Isles, registration number 342954,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Everhope Anstalt, a company incorporated under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Pflugstrasse 12, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registration number FL-0002.313.511-2,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Pillane Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59675,



here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Tiana Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-14917,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Fragan Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59680,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties represent 100% of the share capital of Pauco Holdings S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited company (*société à responsabilité limitée*), registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 107.973, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 12 May 2005, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N°976 on 3 October 2005 that has last been amended by a deed of the undersigned notary dated 14 December 2007, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N°394 on 15 February 2008.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that the present extraordinary general meeting (the Meeting) is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda, which the shareholders have previously perused:

- (1) Waiver of any convening notices;
- (2) decision to change the name of the Company into "Euro Investments (E) SA";
- (3) reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,200,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,100,000 to an amount of EUR 1,900,000 by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 March 2009, with a correlative cancellation of 12,000,000 shares of the Company, which cancellation is supported by the shareholders of the Company as follows: 43.06% by Tiana, 12.50% by Everhope, 15% by Fragan, 15% by Pillane, 7.22% by Kieberand 7.22% by Kieley.
- (4) decision to change the corporate object of the Company;
- (5) resignation of the four (4) managers of the Company, namely Mr Ashley James Mackie, Mr Adam Charles Mackie, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, and discharge for the period running from 1 April 2009 until the date of the present resolutions;
- (6) resignation of the external auditor of the Company, namely BDO Compagnie Fiduciaire, and discharge for the period running from 1 April 2009 until the date of the present resolutions;
- (7) decision to change the corporate form of the Company from a *société à responsabilité limitée* into a *société anonyme*;
- (8) subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company in their entirety;
- (9) appointment, as from today, of Mr Ashley James Mackie, Mr Adam Charles Mackie as directors of the Company with an A signatory power, and Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino as directors of the Company with a B signatory power, for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015;
- (10) appointment, as from today, of BDO Compagnie Fiduciaire as external auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015; and
- (11) ancillary provisions.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices as all shareholders of the Company represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company, and to reflect such amendment in the subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company as retained here below.

*Third resolution*

The Meeting resolves to reduce and it hereby reduces the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 3,100,000 represented by 31,000,000 shares having a nominal value of EUR 0.1 each, by an amount of EUR 1,200,000 to an amount of EUR 1,900,000 represented by 19,000,000 shares having a nominal value of EUR 0.1 each, by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 March 2009, with a correlative cancellation

of 12,000,000 shares of the Company, divided as follows: (i) 5,167,200 shares of Tiana Limited, (ii) 1,500,000 shares of Everhope Anstalt, (iii) 1,800,000 shares of Fragan Limited, (iv) 1,800,000 shares of Pillane Limited, (v) 866,400 shares of Kieber Limited and (vi) 866,400 shares of Kieley Limited.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to change the corporate object of the Company, and to reflect such amendment in the subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company as retained here below.

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of the four (4) managers of the Company, namely Mr Ashley James Mackie, Mr Adam Charles Mackie, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, and resolves to grant them discharge for the performance of their duties for the period running from 1 April 2009 until the date of the present resolutions.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of the external auditor BDO Compagnie Fiduciaire, and resolves to grant it discharge for the performance of its duties for the period running from 1 April 2009 until the date of the present resolutions.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to change the corporate form of the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme, such amendments to become effective immediately after the passing of the present resolutions. Pursuant to art. 26-1 and 32-1(5) of the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, the evaluation of the Company is subject to a report prepared by BDO Compagnie Fiduciaire, external auditor, dated 30 June 2009 and signed by Mr Marc Lamesch, which concludes as follows: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 1.900.000,00 représentés par 19.000.000,00 actions d'une valeur nominale de EUR 0,1".

A copy of the above report is signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary and will stay annexed to the present deed.

*Eighth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate and renumber the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a société anonyme under the name of "Euro Investments (E) SA" (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). If the Company has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (collectively the Articles, and each article thereof an Article) shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of a regularly constituted meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 4. Corporate object.** The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any

kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 1,900,000 (one million nine hundred thousand euro), represented by 19,000,000 (nineteen million) shares having a par value of EUR 0.1 (ten cent) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Luxembourg law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 9. Annual General Meeting - Other General Meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1 June at 12.30

p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of such meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in the General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by way of a voting bulletin.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if existing, or, if exceptional circumstances require so, a director of the Company (the Director) having an A signatory power (the A Director), acting jointly with a Director having a B signatory power (the B Director) may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the General Meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by e-mail or telefax shall be sent 8 (eight) days before the General Meeting to registered Shareholders, but no formal proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters, telefax, or e-mail only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by Luxembourg law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both such meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which a Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting is held.

**Art. 11. Management.** For so long as the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company

shall be managed by a Board composed of at least three members and each Director shall be assigned either an A or a B signatory power. The Directors need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

In dealing with third parties, the Director(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of Articles 11 and 16 shall have been complied with.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

In case of plurality of Directors, notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members, who either are present in person or assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members, and at least one A Director and one B Director, are present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Directors present or represented, as long as they are at least adopted by one A Director and one B Director. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The present Article does not apply in the case that the Company is managed by a single director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director or the Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting, or by all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors, president or any other position of any such entity. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors, president or any other position of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** In case of a single Director, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of an A Director and a B Director. As a consequence thereof, in the case of plurality of Directors, two Directors with the same signatory power shall not be able to validly bind the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company may also be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company are interested in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a single director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.** The Company may indemnify any Director or officer of the Company and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by Luxembourg law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Where required by Luxembourg law, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). Such external auditor shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended (the Act of 2002). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 April and end on 31 March of the following year.

**Art. 21. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year of the Company, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by Luxembourg law to the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor, and such other documents as may be required by Luxembourg law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act 1915.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to appoint, as from today, as directors of the Company with an A signatory power:

(1) Mr Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose residence address is 22 Route du Lac, 1094 Paudex, Switzerland; and

(2) Mr Adam Charles Mackie, company director, born 17 May 1972, in Leamington, Great Britain, whose residence address is 42 Avenue de l'Elysee, 1006 Lausanne, Switzerland.

The Meeting resolves to appoint as directors of the Company with a B signatory power:

(1) Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

(2) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The above appointed directors of the Company are constituting the board of directors of the Company as of the date hereof for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2015.

#### *Tenth resolution*

The Meeting resolves to appoint, as from today, BDO Compagnie Fiduciaire S.A., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015.

### Statement - Costs

The notary executing this deed confirms that the articles of the Company comply with the provisions of article 27 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed is approximately evaluated at € 3,200,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the proxy-holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

Kieber Limited, une société établie sous les lois des British Virgin Islands, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Isles, enregistrée sous le numéro 342953,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Kieley Limited, une société établie sous les lois des British Virgin Islands, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 342954,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Everhope Anstalt, une société établie sous les lois du Liechtenstein, avec siège social à Pflugstrasse 12, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, enregistrée sous le numéro FL-0002.313.511-2,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Pillane Limited, une société établie sous les lois de Jersey, avec siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée au registre du commerce et des Sociétés des Channels Islands sous le numéro 59675,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Tiana Limited, une société établie sous les lois de Bermuda, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, enregistrée au registre du commerce et des Sociétés de Bermuda sous le numéro EC-14917,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Fragan Limited, une société établie sous les lois de Jersey, avec siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée au registre du commerce et des Sociétés des Channels Islands sous le numéro 59680,

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants représentent 100% du capital social de Pauco Holdings S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro 107.973, constituée par-devant le notaire instrumentaire suivant acte reçu le 12 mai 2005 par le notaire instrumentaire, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C - N°976 du 3 octobre 2005, modifié pour la dernière fois par un acte reçu le 14 décembre 2007 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C -N°394 du 15 février 2008.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter que la présente assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) modification de la dénomination de la Société en "Euro Investments (E) SA";

(3) réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.200.000 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.100.000 à un montant de EUR 1.900.000, par voie d'absorption des pertes reportées de la Société au 31 mars 2009, et annulation corrélative de 12.000.000 parts sociales de la Société, annulation supportée par les associés de la Société de la manière suivante: 43,06% par Tiana, 12,50% par Everhope, 15% par Fragan, 15% par Pillane, 7,22% par Kieber et 7,22% par Kieley.

(4) modification de l'objet social de la Société;

(5) démission des quatre (4) gérants de la Société, nommément M. Ashley James Mackie, M. Adam Charles Mackie, M. Alexis Kamarowsky et M. Federico Cannizzaro di Belmontino, et décharge pour la période allant du 1 avril 2009 jusqu'à la date des présentes résolutions;



(6) démission du réviseur d'entreprises de la Société, nommément BDO Compagnie Fiduciaire, et décharge pour la période allant du 1 avril 2009 jusqu'à la date des présentes résolutions;

(7) modification de la forme juridique de la Société, d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;

(8) refonte complète des statuts de la Société;

(9) nomination, à partir des présentes, de M. Ashley James Mackie et M. Adam Charles Mackie comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature A, et de M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature B, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en 2015;

(10) nomination, à partir des présentes, de BDO Compagnie Fiduciaire comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en 2015; et

(11) dispositions auxiliaires.

Puis, l'Assemblée, suivant délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Comme la totalité du capital social votant de la Société est représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, comme tous les associés de la Société représentés se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société, et de reproduire cette modification dans la refonte des statuts de la Société telle que reproduite ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.100.000 représenté par 31.000.000 parts sociales ayant une valeur nominale de EURO,1 chacune, d'un montant de EUR 1.200.000 à un montant de EUR 1.900.000 représenté par 19.000.000 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,1 chacune, par voie d'absorption des pertes de la Société telles qu'elles existent le 31 mars 2009, avec une annulation corrélative de 12.000.000 parts sociales de la Société, réparties comme suit: (i) 5.167.200 parts sociales de Tiana Limited, (ii) 1.500.000 parts sociales de Everhope Anstalt, (iii) 1.800.000 parts sociales de Fragan Limited, (iv) 1.800.000 parts sociales de Pillane Limited, (v) 866.400 parts sociales de Kieber Limited, et (vi) 866.400 parts sociales de Kieley Limited.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société, et de reproduire cette modification dans la refonte des statuts de la Société telle que reproduite ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des quatre (4) gérants de la Société, nommément M. Ashley James Mackie, M. Adam Charles Mackie, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, et décide de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date du 1 avril 2009 jusqu'à la date des présentes résolutions.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire, et décide de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat depuis la date du 1 avril 2009 jusqu'à la date des présentes résolutions.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la forme de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, ces modifications prenant effet immédiatement après la prise des présentes résolutions. Conformément aux art. 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, une copie du rapport du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire, signé par M. Marc Lamesch et daté du 30 juin 2009, contient les conclusions suivantes: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 1.900.000,00 représentés par 19.000.000,00 actions d'une valeur nominale de EUR 0,1".

Une copie du rapport susmentionné reste annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant.

#### *Huitième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Euro Investments (E) SA" (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (collectivement les Statuts, avec chaque article des Statuts défini comme un Article) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée des Actionnaires régulièrement constituée (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 1.900.000 (un million neuf cent mille euros), représenté par 19.000.000 (dix-neuf millions) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,1 (dix cents) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s), cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1 juin de chaque année à 12.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par bulletin de vote.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi luxembourgeoise sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, un administrateur de la Société (l'Administrateur) ayant un pouvoir de signature A (un Administrateur A) agissant conjointement avec un Administrateur ayant un pouvoir de signature B (un Administrateur B). Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, aux Actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi luxembourgeoise ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, qui est Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres et chaque Administrateur se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les Administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915).

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur restant, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, le(s) Administrateur(s) auront le pouvoir de représenter la Société en toute circonstance et d'effectuer tous les actes et toutes les opérations qui ne contreviennent pas à l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions des articles 11 et 16 aient été respectées.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, déterminera les responsabilités et la rémunération (si existante) du mandataire, ainsi que la durée du mandat et toute autre condition y relative.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité d'Administrateurs, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration, en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre Administrateur comme son mandataire.

Les Administrateurs peuvent également voter par téléphone, confirmé par écrit.

Un Administrateur peut représenter plus d'un autre Administrateur, à condition que deux Administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les dispositions du paragraphe qui suit.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres, et au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises par la majorité des Administrateurs présents ou représentés, aussi longtemps qu'elles seront prises au moins par un Administrateur A et un Administrateur B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions précédentes, une résolution du Conseil d'Administration pourra aussi être passée par écrit, dans quel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant cette résolution et signée par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent Article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout Administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration, président ou à toute autre fonction d'une telle entité. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration, président ou de toute autre fonction d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** En présence d'un seul Administrateur, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique, et en présence de plusieurs Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et

d'un Administrateur B. Par conséquent, deux Administrateurs ayant le même pouvoir de signature ne sauront engager la Société.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas en cas d'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout Administrateur ou directeur de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Si requis par la loi luxembourgeoise, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale de la Société, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi luxembourgeoise, à l'examen du/des commissaire (s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises, qui rédigent sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres docu-

ments requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et l'Assemblée Générale décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisie par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, à partir des présentes résolutions, comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature A:

(1) M. Ashley James Mackie, directeur de sociétés, né le 27 février 1969, à Exeter, Great Britain, résidant à 22 Route du Lac, 1094 Paudex, Suisse; et

(2) M. Adam Charles Mackie, directeur de sociétés, né le 17 mai 1972, à Leamington, Great Britain, résidant à 42 Avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Suisse.

L'Assemblée décide de nommer, à partir des présentes résolutions, comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature B:

(1) M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, né le 10 avril 1947, à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

(2) M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, né le 12 Septembre 1964, à La Spezia, Italia, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société nommés ci-dessus constituent le conseil d'administration de la Société à partir de la présente date pour une période qui expire à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en 2015.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, à partir des présentes résolutions, BDO Compagnie Fiduciaire S.A., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société, pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en 2015.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire instrumentaire confirme que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de € 3.200,-.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Neiens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009086905/272/871.

(090103983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Nicronex Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 134.824.

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

**A COMPARU:**

Monsieur Alain JUNGEN, ingénieur-docteur, né à Luxembourg, le 13 avril 1978 (Matricule 1978 0413 150), demeurant à L-2119 Luxembourg, 4, rue de Marville.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée NICRONEX CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-2119 Luxembourg, 4, rue de Marville,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 221 en date du 28 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Camille MINES en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C n° 2504 en date du 14 octobre 2008.

Lequel associé s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et il prend les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Steinsel.
- 2.- Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est fixé à Steinsel."

- 3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-7333 Steinsel, 12, rue des Prés.

*Frais*

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Jungen, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC / 2009 / 7392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 10 juillet 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009086896/237/34.

(090103669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Rockpoint Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086932/10.

(090103822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.



**Linsys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 93.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086933/10.

(090103819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2009*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2010, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vangelis SOFOS, Constantinos OTHONEOS et Robert DENORMANDIE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009087547/14.

(090104366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Civifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.167.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009087558/12.

(090104206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Winnipeg TE, Winnipeg TX et Jindalee, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.064.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société, datées du 15 avril 2009*

Les associés de la Société ont décidé en date du 20 avril 2009, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 16 avril 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

TCG GESTION S.A.

Jan Willem Overheul / Paul Lefering

Jindalee Sàrl

Gérant

Référence de publication: 2009087556/15.

(090103837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Luxembourg Offices Securitisations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086333/10.

(090102463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Esfín S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.847.

EXTRAIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des Sociétés, CFT INTERNATIONAL Sàrl agissant en qualité d'agent domiciliataire, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre elle-même et la société ESFIN S.A. enregistrée sous le numéro RCS B0052847, concernant l'établissement du siège social de la société ESFIN S.A. au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec effet au JJ MM AAAA.

CFT INTERNATIONAL Sàrl conservant son siège social au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

ESFIN S.A., n'ayant pas communiqué à ce jour de nouveau siège social.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2009.

CFT INTERNATIONAL Sàrl

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009086498/17.

(090103045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Opportunity Fund III Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.381.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Opportunity Fund III Property XX S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086372/12.

(090102504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**MCI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086373/10.

(090103149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Kubis Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 55.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086374/10.

(090103143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Marconia GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 139.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086376/10.

(090103141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.373.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086377/12.

(090102502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Mikael Høemberg.

Référence de publication: 2009086368/10.

(090102878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**ALTERIS Derivatives SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.679.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086384/10.

(090102492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Mercator Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 juin 2009*

1. M. Jan ANKARCRONA et M. Arie BOUMAN ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2. M. Benoît NASR a été reconduit dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. La société à responsabilité limitée VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. M. Jan ANKARCRONA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Veillez noter que M. Arie BOUMAN demeure à présent à NL-2011 NJ Haarlem, Nieuwe Gracht. 74-76.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour *MERCATOR INVEST S.A.*

Benoît NASR

*Administrateur B*

Référence de publication: 2009086379/23.

(090103229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Mc Bills S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.299.

Le 16 juin 2009 Maître Henon Christel a décidé de résilier le contrat de domiciliation signé en date du 6 février 2002, avec la société MC Bills SA RCS numéro B 86.299 établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086510/11.

(090103205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Drej Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 49.070.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085569/12.

(090102120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Expanco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 245, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.800.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B + C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085597/12.

(090102138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Eye 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Frank Przygodda, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Cyril Zivré, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, France
- Jean Robert Martin, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 89, boulevard Raspail, 75006 Paris, France
- Benoît Bazire, Administrateur de catégorie B, avec adresse au Domaine de Corbeville -RD 128, 91401 Orsay Cedex, France
- Nils Stoesser, Administrateur de catégorie A, avec adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni
- Richard Ivimey-Cook, Administrateur de catégorie B, avec adresse au Domaine de Corbeville - RD 128, 91401 Orsay Cedex, France
- Gerd Liftin, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 23, Königsallee, 37081 Göttingen, Allemagne
- Cyrille Chevrillon, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009086467/30.

(090103259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

#### **Klatone, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.361.

Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085675/12.

(090101672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

#### **Harmony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.692.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Harmony Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009086288/15.

(090102446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

---

**Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.483.

*Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 06 juillet 2009*

A/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Karian S.à r.l. avec effet au 06 juillet 2009, les Associés ont décidé de nommer en remplacement comme Gérant B avec effet au 06 juillet 2009 et ce pour une durée indéterminée:

- Madame Sandrine van Waveren, née le 18 août 1971 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Nicolas Gérard, né le 20 avril 1981 à Libramont (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

*Gérant A:*

- Monsieur Martin Carr, ayant son adresse professionnelle au 22, Divadelni, CZ-100 00 Prague 1 (République Tchègue);

*Gérant B:*

- Madame Sandrine van Waveren, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009086538/27.

(090102405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A., Société Anonyme,  
(anc. G.P.L. Artisanat S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.220.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires - de la société anonyme "G.P.L. Artisanat S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56220, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 610 du 26 novembre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 28 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe LAMBERT, gérant de société, demeurant à Etalle,

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis THEISEN, couvreur, demeurant à Montmédy,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en "Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A." et modification afférente de la première phrase de l'article 1 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A." et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (première phrase).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Artisanat Toitures Theisen-Lambert S.A.", régie par les dispositions légales y afférentes ainsi que par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAMBERT - THEISEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation GRE/2009/2340. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009086890/231/55.

(090103971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 30.002,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

—  
EXTRAIT

En date du 31 mai 2009, les 30.002 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société (les "Parts Sociales") étaient détenues par Koch CT Europe Investments, LP, un limited partnership ayant son siège social à Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistré sous le numéro 40547 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes ("Koch CT Europe Investments, LP").

Il ressort de plusieurs conventions de transfert de parts sociales exécutées en date du 31 mai 2009 que les Parts Sociales ont été transférées comme suit:

- Koch CT Europe Investments, LP a transféré 15.001 parts sociales représentant 50% du capital social de la Société à Koch Chemical Technology International Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange et enregistrée sous le numéro B 93.554 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Koch Chemical Technology International Sàrl"),

- Koch CT Europe Investments, LP a transféré 15.001 parts sociales représentant 50% du capital social de la Société à KCTI, LP, un limited partnership ayant son siège social à Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistré sous le numéro 43123 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes ("KCTI, LP"),

- KCTI, LP a transféré 15.001 parts sociales représentant 50% du capital social de la Société à Koch Chemical Technology LP3 Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange et enregistrée sous le numéro B 146.546 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Koch Chemical Technology LP3 Sàrl"),

- Koch Chemical Technology International Sàrl a transféré 15.001 parts sociales représentant 50% du capital social de la Société à Koch Chemical Technology LP1 Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange et enregistrée sous le numéro B 131.224 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Koch Chemical Technology LP1 Sàrl").

Il ressort de l'acte notarié d'augmentation de capital par apport en nature exécuté en date du 29 mai 2009 avec effet au 31 mai 2009 de Koch Chemical Technology GP Sàrl & Partners SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange et enregistrée sous le numéro B 131.345 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Koch Chemical Technology GP Sàrl & Partners SCS") que:

- les 15.001 parts sociales représentant 50% du capital social de la Société lui ont été contribuées par Koch Chemical Technology LP1 Sàrl,

- les 15.001 parts sociales représentant 50% du capital social de la Société lui ont été contribuées par Koch Chemical Technology LP3 Sàrl.

Il ressort de l'acte notarié d'augmentation de capital par apport en nature exécuté en date du 29 mai 2009 avec effet au 31 mai 2009 de KCTG Holdings I Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange et enregistrée sous le numéro B 131.747 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("KCTG Holdings I Sàrl") que Koch Chemical Technology GP Sàrl & Partners SCS a contribué les Parts Sociales à KCTG Holdings I Sàrl.

Il ressort de l'acte notarié de constitution par apport en nature exécuté en date du 29 mai 2009 avec effet au 31 mai 2009 de Koch CTG Sàrl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange et enregistrée sous le numéro B 90.563 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Koch CTG Sàrl") que KCTG Holdings I Sàrl a contribué les Parts Sociales à Koch CTG Sàrl.

Depuis le 31 mai 2009, les Parts Sociales sont détenues par Koch CTG Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087443/53.

(090103434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Vitis Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.922.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2009*

*Cinquième résolution ("Mandats")*

L'assemblée générale ratifie la démission en qualité d'administrateur de Monsieur René VAN DEN BOSCH, demeurant à B-3150 HAACHT, Neerstraat, 187.

En vue de remplacer Monsieur René VAN DEN BOSCH, l'assemblée générale décide de procéder à la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Marc STEVENS, General Manager, demeurant à L-7307 STEINSEL, rue Basse, 65.

Son mandat prendra en conséquence fin, sauf réélection, lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Le Conseil d'Administration est désormais composé de Messieurs:

1. Johan DAEMEN (2013),
2. Olivier de JAMBLINNE de MEUX (2012),
3. Jean-Paul LOOS (2012),
4. Jacques PETERS (2012),
5. Marc STEVENS (2012),
6. Luc VANDERHAEGEN (2010),
7. Dirk VAN LIEMPT (2012),
8. Etienne VERWILGHEN (2012).

Pour copie conforme

Nicolas LIMBOURG / Marc STEVENS

Secrétaire Scrutateur / Président

Référence de publication: 2009086434/26.

(090103171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.